

Panorama [2019]

PRÉSENTATION DU SODAVI

Panorama vise à réunir les acteurs des arts visuels d'Auvergne-Rhône-Alpes afin d'organiser de grandes concertations qui pourraient énoncer et clarifier leurs besoins. Les groupes de travail cherchent à être au plus près du quotidien des artistes et des acteurs du secteur. Un manque d'informations quant à la problématique de la formation pour tous les acteurs, de l'artiste jusqu'à l' élu, est notoire. Le SODAVI, en lien avec les dispositifs régionaux, doit permettre d'accompagner et d'améliorer la formation professionnelle et réduire le retard par rapport aux autres secteurs culturels.

Comité de pilotage: Sophie Auger-Grappin, directrice du Creux de l'enfer (Thiers), Isabelle Bertolotti, présidente de l'ADÉRA, Bastien Joussaume, artiste (Truinas), Emma Legrand, directrice du service Culture et Patrimoine (Saint-Gervais-les-Bains), Jérémie Masurel, galerie Slika (Lyon), Cyrille Noirjean, président d'AC//RA, Ariane Réquin, coordinatrice indépendante de projets artistiques (Lyon), Giulia Turati, directrice de la Halle (Pont-en-Royans), Sylvie Vojik, directrice d'art3 (Valence)

www.panorama2018.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

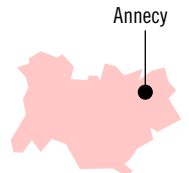
haute
savoie
Le Département

ANNECY

AC//RA
art contemporain en Auvergne - Rhône-Alpes
A D É R A

TRANSMISSION & FORMATION GROUPE DE TRAVAIL N°3

17.10.2019 FONDATION SALOMON – LA FABRIC



COMMENT FACILITER TOUT AU LONG DE LEUR VIE PROFESSIONNELLE LA FORMATION DES ACTEURS DES ARTS VISUELS (ARTISTES, SALARIÉS, INDÉPENDANTS, ÉLUS...)?

INTERVENTIONS DES COLLECTIVITÉS

Dominique Puthod,
maire-adjoint de
la Ville d'Annecy en
charge de la Culture

Nous sommes très heureux d'accueillir [Panorama] à Annecy et j'aimerais remercier Jean-Marc Salomon de nous recevoir à la FabriC, dans l'atelier historique qui a vu naître l'entreprise Salomon. Après la création de sa fondation, Jean-Marc a réactivé ces anciens ateliers pour en faire un lieu d'accueil et d'exposition d'artistes.

En tant qu'élus nous nous interrogeons régulièrement à l'échelle locale sur l'accompagnement des artistes dans le domaine des arts visuels.

Nous sommes très intéressés par le SODAVI car en tant qu'élus nous nous interrogeons régulièrement à l'échelle locale sur l'accompagnement des artistes dans le domaine des arts visuels. Annecy accueille plusieurs structures de soutien aux artistes et des lieux d'exposition mais **la problématique de l'accompagnement est un vrai sujet**. Les communes sont plus armées dans l'accompagnement des acteurs du spectacle vivant, en particulier dans les aides à la création, que dans celui des arts visuels. **La construction d'un schéma d'orientation dans ce domaine peut nous aider dans notre réflexion**. Les pratiques et les besoins des acteurs

en matière de formation professionnelle peuvent nous donner des pistes pour construire un accompagnement pertinent, tout en sachant que chaque ville a ses propres spécificités. Nous serons très attentifs aux résultats et aux enseignements que vos réflexions pourront nous apporter. Des schémas d'orientation ont déjà été organisés dans d'autres domaines

culturels mais **il manque un schéma dans les arts visuels qui permettrait d'associer les différents niveaux de collectivités et l'État pour accompagner les artistes et les acteurs du territoire.** Votre démarche d'organiser des groupes de travail dans les douze départements, pour certains loin de la capitale lyonnaise, va dans ce sens et il faut le souligner.

INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS

Jean-Marc Salomon, président et fondateur de la Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon

Voir le site de la Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon : www.fondation-salomon.com

Nous sommes très heureux de vous accueillir à la FabriC, qui a ouvert ses portes en 2014. **La Fondation** était installée initialement au Château d'Arenthon à Alex, jusqu'à sa fermeture en 2013. La FabriC est aujourd'hui le lieu d'exposition de la Fondation et nous essayons d'en faire un lieu vivant en y organisant des médiations, des conférences... Des cours d'art contemporain, présentés par Frédéric Elkaïm, sont organisés ainsi que des rencontres-discussions entre Philippe Piguet et un artiste pour échanger sur sa démarche et sa pratique artistique. À partir de l'année prochaine, des ateliers pour enfants vont également être proposés. **Nous désirons proposer**

une programmation cohérente, qui va au-delà de la présentation d'expositions d'art contemporain. Un partenariat a été imaginé avec les éditions Hippocampe pour éditer un livre artiste-auteur à chacune de nos expositions. Des textes littéraires, qui n'ont pas forcément de rapport direct avec l'exposition, mais qui répondent au travail de l'artiste exposé. **Ces livres permettent néanmoins de conserver une trace de chaque exposition présentée à la FabriC.** La Fondation est également en charge de la direction artistique de la scénographie de l'Abbaye – Espace d'art contemporain d'Annecy-le-Vieux, qui présente trois expositions par an. Les visites de ces expositions sont assurées par l'association imagespassages.

Cédric Pélissier, chef de projet «missions transversales» à la Direction de la Culture, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis de nombreuses années, il y a une réflexion sur la prise en compte des problématiques d'emploi et de formation dans le secteur culturel, en partant du principe qu'en Rhône-Alpes à l'époque, puis aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes, il y a une offre de formation initiale déjà existante. Sur ce point-là, **les arts visuels sont le secteur qui compte le plus de formations initiales supérieures avec cinq**

écoles d'art sur la grande région (Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble-Valence, Lyon et Saint-Étienne), contrairement aux autres secteurs qui n'en comptent qu'une à deux sur le territoire. **De ces questionnements sur l'enseignement supérieur, l'insertion et la formation professionnelle est né un premier Contrat Objectif Emploi Formation (COEF)** en 2008 pour les secteurs du Spectacle vivant et du Cinéma audiovisuel, deux secteurs déjà structurés en filières.

Il y a une réflexion sur la prise en compte des problématiques d'emploi et de formation dans le secteur culturel, en partant du principe qu'il y a une offre de formation initiale déjà existante.

Le COEF est une démarche partenariale entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les branches professionnelles et les partenaires dans l'emploi et la formation professionnelle. À partir d'un diagnostic qui établit les mutations que va connaître

Le COEF est une démarche partenariale entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les branches professionnelles et les partenaires dans l'emploi et la formation professionnelle.

le secteur, les partenaires vont travailler ensemble pour adapter les dispositifs à ces nouveaux besoins. Le premier COEF lancé en 2008 a permis d'affiner l'observation de la réalité des métiers du Spectacle vivant et du Cinéma audiovisuel tout en initiant des actions concrètes. Un second COEF a été lancé en 2012 et s'est terminé en 2017. **En 2019, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de lancer un nouveau COEF tout en l'élargissant à d'autres secteurs culturels** –les arts visuels, le livre et les jeux vidéo– pour anticiper les besoins en emplois, réfléchir à la question de l'offre de formation initiale et continue, travailler sur la structuration de l'emploi, la sécurisation des parcours et les conditions de vie au travail...

Les arts visuels présentent plusieurs spécificités qui montrent l'importance de travailler sur ces questions : une offre de formation initiale forte avec 5 écoles d'art dans la région, sans compter les Universités, qui forment tous les ans des artistes avec un grand niveau d'exigence professionnelle; l'absence de statut pour les artistes; des rémunérations faibles; un grand besoin d'espaces et de matériels pour créer. Pour clore, le secteur n'est pas structuré en branche professionnelle. Tout cela complexifie le travail qui sera mené au sein du COEF, mais celui-ci peut a contrario faire avancer les enjeux de structuration qui se posent au-delà des problématiques emplois-formations.

Le nouveau COEF va s'organiser autour de 5 axes principaux :

• **Soutien à l'activité artistique et culturelle**

Les acteurs souffrent d'une grande fragilité, pour certains avec une multi-activités qui peut être préjudiciable. Il faut réfléchir à aider les artistes et les entreprises à réfléchir au développement et à la diversification de leurs activités pour consolider leur projet artistique et pour pérenniser leur activité dans le temps.

• **Soutenir et accompagner les dirigeants dans la Gestion des Ressources Humaines**

Il est important d'accompagner les dirigeants dans la gestion des ressources humaines, dont la plupart n'ont reçu aucune formation dans ces domaines.

• **Développer et consolider l'emploi culturel**

Il y a un vrai manque d'informations sur les métiers de la Culture, leur définition et leur évolution. Or, plus ces métiers seront définis, plus les parcours professionnels seront sécurisés. Cet axe s'intéresse également à l'insertion professionnelle qui peut être mise en parallèle avec l'émergence artistique. Cette région a la chance d'avoir un outil unique avec l'association **ADÉRA** –Association des écoles supérieures d'art et de design Auvergne-Rhône-Alpes– qui propose des ateliers aux artistes diplômés des 5 écoles d'art de la région, participant à leur professionnalisation. De telles initiatives doivent être soutenues et encouragées. La question de la mutualisation, notamment autour de l'emploi culturel comme les postes de médiateurs.trices, est également une problématique importante.

• **Adapter et développer la formation initiale et continue**

La région compte cinq écoles d'art qui assurent une formation initiale essentielle sur le territoire. La question est de savoir comment accompagner les artistes qui sortent des écoles d'art. La formation continue est également un enjeu important, notamment la facilitation de l'accès à des formations par une équité territoriale qui doit être questionnée.

• **Améliorer la Qualité de Vie au Travail**

La Qualité de Vie au Travail regroupe de nombreux enjeux : la diversité sociale et culturelle, les risques professionnels, le dialogue social et la négociation collective...

Le secteur des arts visuels n'est pas encore structuré en branche professionnelle mais le COEF peut permettre de créer, de manière informelle, des espaces de concertation et de rencontre.

À partir de ces axes, et des sous-axes, des actions doivent être élaborées par les acteurs de chaque secteur en fonction de leurs objectifs prioritaires. **Il est**

Voir le site de l'ADÉRA :
www.adera-reseau.fr

important de faire le lien entre le COEF et le SODAVI pour que certaines propositions faites dans le cadre du SODAVI puissent

alimenter le COEF en actions concrètes. Le COEF n'a pas uniquement vocation à mettre en place des actions, mais à instituer un espace de concertation, d'échange et de constructions prospectives sur plusieurs problématiques dans différents secteurs d'activités. C'est ce travail qui permet à la fois d'innover sur des solutions pratiques et de créer des habitudes de travail qui permettront de dénouer des situations complexes.

Le COEF n'a pas uniquement vocation à mettre en place des actions, mais à instituer un espace de concertation, d'échange et de constructions prospectives sur plusieurs problématiques [...]

Agnès Giangrande,
directrice adjointe
à la Direction du
Développement et
du Réseau, AFDAS

Voir le site de l'AFDAS : www.afdas.com

Voir le site de la HEAR :
www.hear.fr/formation-continue

Une des missions de l'AFDAS est de financer les actions de formation des salariés des entreprises grâce aux fonds versés par les employeurs et mutualisés mais aussi des artistes-auteurs à travers les contributions. Le financement se fait selon des critères déterminés par les partenaires sociaux et les artistes-auteurs.

Les artistes-auteurs sont éligibles à un financement de leurs formations par l'AFDAS à partir d'un certain niveau de revenus qu'ils doivent justifier (9 000 € de revenus sur 3 ans, 12 000 € sur 4 ans et 15 000 € sur 5 ans). Le financement concerne soit des actions portées directement par l'AFDAS (stages collectifs conventionnés), soit des accès individuels.

Dans les autres secteurs culturels, des réflexions ont été menées sur l'adéquation entre les besoins émis sur un territoire et les offres de formations. Les structures de formation initiale commencent à développer de la formation professionnelle continue, pour s'occuper de leurs anciens étudiants une fois dans le monde professionnel. Cette question est également présente dans le secteur des arts visuels, c'est le cas notamment de la HEAR, mais elle reste minoritaire. Un travail pourrait être mené sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes en s'inspirant de l'expérience de la HEAR. L'AFDAS peut apporter son aide aux acteurs dans ce type de démarche.

La difficulté pour l'AFDAS est l'absence de fichier central pour les artistes-auteurs, contrairement aux entreprises culturelles ou encore aux intermittents, empêchant l'envoi d'une communication ciblée. Chaque artiste-auteur doit faire la démarche de contacter l'AFDAS pour bénéficier d'une formation. L'AFDAS cherche régulièrement à informer les artistes-auteurs de son existence et de ses missions. Cette mission d'information doit être encouragée; le SODAVI peut être une caisse de résonance.

L'AFDAS travaille également avec des entreprises ou des associations. Les salariés bénéficient de la formation professionnelle à travers le plan de formation de son employeur qui décide des actions de formation. Tous les deux ans, le salarié doit avoir un entretien professionnel avec son employeur pour échanger sur la formation et l'évolution professionnelle au sein de l'entreprise.

Une des missions de l'AFDAS est de financer les actions de formation des salariés des entreprises grâce aux fonds versés par les employeurs et mutualisés mais aussi des artistes-auteurs

Pour ces derniers, chaque artiste-auteur choisit le niveau et le contenu de la formation qu'il désire suivre, qui peut être une formation technique ou une formation sur des compétences transversales. Les stages conventionnés sont sélectionnés par appel d'offre.

Voir le site de l'AFDAS :
www.afdas.com/particuliers/services/financement/artistes-auteurs

La difficulté pour l'AFDAS est l'absence de fichier central pour les artistes-auteurs, contrairement aux entreprises culturelles ou encore aux intermittents, empêchant l'envoi d'une communication ciblée

Voir le site du CPF :
www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#

Voir le site de la Fédération des CIBC :
www.cibc-auvergne-rhone-alpes.fr/2020/01/23/mon-conseil-en-evolution-professionnelle-cep

En dehors de cette formation fléchée par l'entreprise, **chaque salarié a un compte personnel de formation (CPF)**. Le CPF, qui a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF), est un outil à disposition de chaque personne qui entre sur le marché du travail, et ce jusqu'à sa retraite.

Le compte est individuel et suit la personne tout au long de son parcours professionnel, quel qu'il soit. Le CPF est ouvert aux travailleurs indépendants, aux salariés de droit public etc. L'objectif est que chacun puisse être acteur de sa formation professionnelle et ce indépendamment de l'accès par l'entreprise. Chaque année travaillée permet d'acquérir au maximum 500€ sur son CPF, avec un plafond total de 5 000€. Pour les personnes qui travaillent depuis longtemps et qui ont accumulé des heures DIF, il est possible de les transformer en euros sur le CPF avec une base de 15€/h.

L'objectif du CPF est que chacun puisse être acteur de sa formation professionnelle et ce indépendamment de l'accès par l'entreprise.

Lorsque le salarié a un projet de formation diplômante ou certifiante, il peut utiliser son CPF. Les formations éligibles sont consultables sur le site internet du CPF et une application pour smartphone sera lancée. La personne peut suivre la formation qu'elle désire sans demander l'autorisation à son entreprise, sauf si elle a lieu durant le temps de travail, dans ce cas elle est obligatoire. Le CPF permet d'accéder à un autre dispositif qui est le projet de transition professionnelle, anciennement congé individuel de formation, qui est une formation plus longue dans un objectif de transition professionnelle en vue de changer de métier.

Pour pouvoir se repérer dans ces différents dispositifs, **il est possible de bénéficier gratuitement d'un Conseil en évolution professionnelle (CEP)**, délivré à partir du 1^{er} janvier 2020 par un opérateur unique dans chaque région. En Auvergne-Rhône-Alpes, il s'agit de la Fédération des **CIBC**. Tout le monde pourra ainsi, tout au long de sa vie professionnelle, solliciter un conseiller pour l'aider à construire son projet professionnel.

DISCUSSIONS ENTRE LES PARTICIPANTS

Les participants insistent sur **l'importance de la formation initiale, aussi bien pour les artistes-auteurs que pour les professionnels, qui permet notamment l'insertion dans un réseau professionnel.** L'alternance n'existant pas dans les arts visuels, l'acquisition de l'expérience et du réseau passe principalement par les stages. Ceux-ci sont essentiels pour comprendre le fonctionnement du milieu qui est complexe entre les différentes typologies de lieux, les relations avec les financeurs, etc. Il existe de nombreuses formations universitaires dans le monde de la culture avec des stages courts qui ne permettent pas d'acquérir suffisamment d'expérience en vue d'un premier travail.

Cette question de l'insertion professionnelle par l'alternance ou les stages nécessite de mener une réflexion en vue d'une

généralisation ou d'un renforcement au sein du secteur des arts visuels.

Si la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une offre de formation initiale supérieure importante, de par la présence de 5 écoles d'art et de nombreuses universités sur le territoire, **la professionnalisation et la formation continue des artistes-auteurs est une vraie problématique.** La sortie de l'école d'art peut être rude pour les artistes qui ne s'y sont pas préparés.

Le COEF pourrait permettre d'enclencher une réflexion collective sur la manière de former et d'accompagner les artistes-auteurs pour développer leur réseau, mieux se faire connaître sur un territoire donné, mieux connaître leurs droits pour les faire respecter, etc. Le COEF ne pourra pas régler la question du statut de l'artiste-auteur, qui doit se faire à

Voir le site de la HEAR :
www.hear.fr/formation-continue

l'échelle nationale, mais il peut contribuer à apporter de nouvelles compétences aux artistes-auteurs pour qu'ils arrivent à vivre de leur travail. Sur cette question, **il faut citer la Haute École des Arts du Rhin (HEAR) qui est l'une des rares écoles d'art en France à avoir développé une formation continue pour les artistes-auteurs** pour permettre à chaque artiste de poursuivre sa formation tout au long de sa vie professionnelle.

Voir le site de l'ADÉRA :
www.adera-reseau.fr

Plus spécifiquement sur les artistes émergents, deux questions se posent : quels outils d'accompagnement peuvent être mis à disposition de celles et ceux qui désirent se construire un réseau ? Comment porte-t-on à la connaissance du réseau leur existence ? **Plusieurs acteurs de la région – lieux d'art, associations, indépendants... – accompagnent ces artistes à travers des actions ciblées.** Outre l'ADÉRA qui a déjà été citée, l'association **imagespassages** à Annecy, par exemple, organise régulièrement des rencontres entre jeunes artistes de la partie rhônalpine dans le cadre de ses événements. Ils sont invités à présenter leur travail et à échanger entre eux sur plusieurs thématiques, dont celle du réseau et la manière de le construire.

Voir le site de imagespassages :
imagespassages.com

Certains centres d'art développent des formes de résidences avec les écoles d'art.

Un groupe d'étudiants vient découvrir le centre d'art et réfléchir avec l'équipe sur ce qu'est un centre d'art aujourd'hui, comment repenser ses missions en fonction des contraintes existantes, etc. C'est une manière pour les étudiants de rencontrer l'institution et de comprendre les dynamiques de réseau, tout en nouant des liens plus solides entre écoles d'art et institutions. Cela nécessite toutefois de débloquer des financements spécifiques.

Le COEF pourrait faciliter la mise en place d'un programme de formation et de professionnalisation prenant la forme de résidences d'artistes dans plusieurs lieux sur le territoire à destination de jeunes artistes comme d'artistes plus confirmés.

Le suivi des formations doit être envisagé, notamment pour les artistes-auteurs, sur le même principe que la formation continue portée par la HEAR.

La professionnalisation de l'artiste passe

par un accès à une formation post-diplôme, une fois que l'artiste est confronté au monde professionnel.

Si les écoles d'art assurent un travail d'information auprès de leurs étudiants, ceux-ci se sentent peu concernés durant leurs études.

D'autres secteurs, comme le cinéma, se sont penchés sur cette question du post-diplôme sur certains aspects.

Les écoles d'art doivent pouvoir s'appuyer sur d'autres acteurs pour participer à la professionnalisation des artistes, comme c'est le cas par exemple avec l'ADÉRA.

Une fois sortis de l'école, les artistes doivent faire leur propre expérience, se confronter au monde professionnel et exposer. Toute la difficulté est de leur laisser leur liberté tout en les accompagnant durant cette période de transition, notamment du point de vue économique.

Les artistes-auteurs étant peu payés pour exposer, surtout les jeunes artistes, cette période de transition peut s'avérer être compliquée. **Cela pose la question de l'économie des arts visuels et la rémunération des artistes-auteurs.**

Un travail de sensibilisation et d'information doit être conduit auprès des lieux d'art sur les droits et devoirs de chacun, et particulièrement sur la nécessité de rémunérer la création artistique. **Le Ministère de la Culture**

et certains réseaux comme **d.c.a** ont publié des grilles tarifaires indicatives mais pour ce faire, les lieux d'art doivent prélever cette somme sur des budgets déjà restreints. **Une juste rémunération des artistes-auteurs implique des budgets plus conséquents pour les lieux d'art.**

La sensibilisation et l'information des élus sur les spécificités du secteur apparaissent dès lors comme essentielles.

La formation des élus est un point important dans cette interconnexion entre élus, lieux d'art, collectivités et artistes pour pouvoir parler le même langage et avoir une idée commune du secteur et de ses activités. Dans certaines régions, des formations spécifiques sont mises en place pour accompagner les élus dans la découverte du secteur des arts visuels et de ses spécificités, qui sont peut-être plus difficiles à appréhender que dans les autres secteurs culturels. **Le COEF peut être un atout pour organiser plus facilement des rencontres avec des**

Voir le site du Ministère de la Culture :
www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Arts-plastiques/Actualites-du-reseau/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique

Voir le site de d.c.a :
www.dca-art.com/projet/charte-des-bonnes-pratiques-des-centres-d-art-contemporain

associations d'élus sur les thématiques de l'emploi et de la formation, et accompagner les élus qui le désirent.

La formation peut être aussi informelle à travers la sensibilisation des élus.

Pour répondre aux différents enjeux cités, l'idée d'une plateforme numérique, déjà avancée par d'autres groupes de travail, est mentionnée par les participants.

Cette plateforme pourrait centraliser des ressources accessibles à tous les acteurs et des liens relatifs à la formation professionnelle. Avec toutefois deux réserves: d'une part la création d'une plateforme nécessite un budget et des moyens conséquents pour l'animer et la mettre à jour de façon continue, de l'autre cela nécessite de faire un état des lieux des espaces de ressources déjà existants sur le territoire régional, voire national. La DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes doivent lancer l'année prochaine **une plateforme consacrée à l'éducation artistique et culturelle**. Celle-ci mettra à disposition des acteurs des ressources, des espaces d'échanges de pratiques, un espace de diffusion et de présentation des projets d'éducation artistique et culturelle, tous secteurs confondus. Cette plateforme est financée par la DRAC et la Région, et représente un coût conséquent. Si les deux tutelles sont à l'origine du projet, l'animation de la plateforme sera assurée par les comités territoriaux d'éducation artistique et culturelle et les territoires. L'animation d'une plateforme ressources pour les arts visuels pourrait être assurée par un bureau d'accompagnement régional, proposition déjà formulée dans les précédents groupes de travail.

La création d'une plateforme numérique centralisant les données et informations pose **la question de l'observation qui est importante, car elle permet d'objectiver les besoins**. Si une étude spécifique sur la formation professionnelle pour les arts visuels serait bénéfique pour le secteur, elle nécessite un temps long et une enveloppe budgétaire importante. Le temps que les conclusions soient publiées, certains enjeux auront évolué et les chiffres avancés pourraient avoir moins de valeur. Il est parfois plus pertinent de concevoir une observation sur un

territoire ou une question particulière pour développer une observation plus fine plutôt que d'envisager une étude plus globale portant sur l'ensemble de la formation professionnelle aux conclusions sans doute généralistes. Parallèlement à ce travail d'étude, **un travail expérimental peut être mené sur un territoire précis pour voir ce qui fonctionne ou non avant de le démultiplier à l'échelle régionale.**

Il pourrait être intéressant de s'appuyer sur les réseaux de structures ou d'acteurs déjà existants et les collectivités comme les Départements, pour identifier et co-construire ces actions. **Il manque des relais, à l'échelle régionale, pour faire remonter les besoins des différents territoires** qui peuvent être différents en fonction de la structuration du réseau, de la répartition des acteurs, de la zone géographique etc.

S'il existe des études sur la professionnalisation des artistes-auteurs, **la dernière réalisée par l'ADÉRA** date de 2015, **il manque des données sur la présence artistique en Auvergne-Rhône-Alpes**. Contrairement aux autres secteurs culturels qui sont organisés en branches professionnelles, **il n'y a pas d'observatoire pour les arts visuels**. Or, le COEF vise également à produire des données sur l'emploi culturel, la formation professionnelle qui vont permettre d'avoir une vision globale à l'échelle régionale sur la sortie des formations initiales ou les trajectoires professionnelles des artistes-auteurs. **Cette observation doit être objectivée avec une prise de distance, qui est peut-être plus facile dans les autres secteurs qui possèdent des agences régionales.** L'absence de branche professionnelle et d'opérateurs régionaux indépendants complique la tâche. L'intégration des arts visuels dans ce COEF Culture pourrait permettre de **lancer un chantier spécifique sur la production de données à l'échelle régionale**. D'autres groupes de travail du SODAVI ont déjà exprimé ce besoin d'avoir des chiffres objectifs, avec un point de vigilance sur le risque de faire passer le quantitatif au détriment du qualitatif sur la création artistique.

Voir le site de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes :
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Focus/Projet-de-plateforme-numerique-regionale-pour-l-education-artistique-et-culturelle

Voir le site de l'ENSBA Lyon :
www.ensba-lyon.fr/page_insertion-professionnelle

Voir le site de l'AADN : aadn.org

Les participants pointent la difficulté de se former au sein des lieux d'art de la région. Et ce pour plusieurs raisons : un manque d'information sur la formation professionnelle et les dispositifs existants, une offre de formation spécifique aux arts visuels très limitée sur le territoire régional, la difficulté pour les salariés de se libérer un ou plusieurs jours pour cause d'équipes très réduites, etc. Pour les personnes employées par les collectivités territoriales, leur formation professionnelle se fait principalement avec le CNFPT. Malheureusement, il n'existe pas de formations spécifiques aux arts visuels.

Cette absence pose problème tout au long du parcours professionnel de celles et ceux qui travaillent en lien avec les arts visuels au sein des collectivités. Il est possible de suivre une formation du CIPAC à Paris, mais le CNFPT n'accepte pas obligatoirement de prendre en charge le coût financier limitant ainsi les possibilités.

Le COEF pourrait mener une réflexion quant à l'organisation, sur le territoire, de formations trans-sectorielles ou qui concerneraient l'ensemble des acteurs d'un secteur, en y associant plusieurs partenaires. Le COEF pourrait structurer un parcours de formation, dont le financement serait assuré par plusieurs organismes de formation en fonction du statut de la personne. Il est nécessaire d'identifier les besoins et le public, puis de sécuriser les financements en fonction de ces publics. Plus la mutualisation est forte, plus il sera facile de créer des groupes localement et de développer une offre de formation sur le territoire régional.

Pour finir, les participants réaffirment l'importance d'organiser des rencontres pour des partages d'expérience et de bonnes pratiques par les acteurs.

Ces rencontres constitueraient un espace de formation informelle et seraient organisées dans plusieurs territoires entre acteurs des arts visuels. Elles pourraient être organisées autour de problématiques communes. L'organisation s'appuierait sur d'autres acteurs régionaux comme l'ADÉRA pour la question de la professionnalisation des artistes-auteurs ou encore **Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes** qui fait un travail de documentation en ligne en lien avec les artistes vivant ou travaillant en région. **La mutualisation des ressources**

Voir le site de La Fabrique Pola : pola.fr

et des compétences existantes sur le territoire est un point à valoriser. Dans les différents axes du COEF, la multiplication des temps d'échanges sur les pratiques, notamment RH, au sein et entre les secteurs est inscrite. **L'idéal serait de tenter des expériences de mutualisation sur certains profils, plutôt des postes ressources, au sein d'un même territoire entre différents secteurs culturels.**

Certains exemples issus des autres secteurs peuvent être inspirants. À Lyon, une structure d'arts numériques comme **AADN** porte un projet de création d'un tiers lieu dédié à l'art numérique encadré par un modèle mixte. Il s'agit d'accueillir des structures permanentes qui louent leur place pour accéder à un studio équipé de création en arts numériques et des personnes dans le cadre de « résidences » temporaires qui s'appuient sur un principe d'échange de pratiques plutôt que d'une location. Ce type de tiers lieux fait écho à un futur fonds régional dédié à l'innovation et au numérique qui vise à soutenir ces initiatives.

De nouveaux projets peuvent être imaginés autour de l'émergence artistique au sens large pour des artistes avec un accès à des espaces de travail et des outils en échange d'une contrepartie. **La Fabrique Pola** à Bordeaux, par exemple, est dédiée aux arts visuels avec des résidents permanents qui louent leurs espaces de création artistique et bénéficient d'un accompagnement. Celle-ci prend appui sur les compétences et les savoir-faire de structures culturelles et d'artistes-auteurs, pour co-construire une ressource professionnelle, créer une offre de services commune en matière d'information, de conseil, de formation et d'accompagnement de terrains. Il s'agit d'une sorte de pépinière culturelle.

Une puissance publique pourrait financer une partie du projet, sur la problématique de l'accompagnement des acteurs, sorte d'incubateur artistique. En fonction des capacités financières des collectivités et des orientations politiques, **les modèles d'accompagnement hybrides pourraient être développés sans être forcément spécialisés dans un secteur mais en capacité de répondre aux besoins des acteurs des arts visuels.** Cet accompagnement

Voir le site de Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes : www.dda-ra.org/fr

serait multiple: donner accès à des espaces dévolus à la création, être en capacité de faire de la diffusion, valoriser les activités, accompagner sur des questions plus administratives avec des modèles économiques mixtes, alliant du financement privé à du financement public. De nouveaux modèles inspirants

émergent dans d'autres secteurs. **Il faut réfléchir à un modèle économique pour la promotion de la création artistique interdisciplinaire, à destination d'artistes venant de milieux artistiques différents.** Ce type de lieux peut être fécond et peut participer à la structuration de la scène artistique sur les territoires.

PROPOSITIONS

1

CRÉER UNE FORMATION ADAPTÉE POUR LES ACTEURS

À partir des besoins exprimés par les acteurs et en s'appuyant sur le Contrat Objectif Emploi Formation (COEF), concevoir des formations spécifiques qui mêleraient artistes et professionnels en y associant les différents opérateurs.

2

DÉVELOPPER DES PROGRAMMES DE FORMATION CONTINUE POUR LES ARTISTES

Ces formations, accessibles tout au long de leur carrière professionnelle, pourraient prendre la forme de résidences dans plusieurs lieux du territoire. Ces programmes s'appuieraient sur la transdisciplinarité et le lien intergénérationnel entre acteurs.

3

ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DES RENCONTRES INTERSECTORIELLES

Créer des moments de rencontre et d'échange d'expériences et de pratiques entre les acteurs des arts visuels tout en favorisant une ouverture sur les autres secteurs de la culture.

4

IDENTIFIER LES BESOINS DES ACTEURS QUANT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En s'appuyant sur les réseaux et les acteurs du territoire, un questionnaire pourrait être adressé à l'ensemble des acteurs en vue de faire émerger leurs besoins.

LISTE DES PARTICIPANTS – **GROUPE DE TRAVAIL N°3** – TRANSMISSION & FORMATION

- Annie Aguetzaz, directrice, imagespassages
- Charlotte Debraine Molina, coordinatrice, Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon
- Corinne Didier, chargée des arts visuels, Ville d'Annecy
- Agnès Giangrande, déléguée régionale, AFDAS
- Sylvianne Lathuilière, chargée de programmation culturelle, Musée d'art contemporain de Lyon
- Emma Legrand, directrice de la Culture et du Patrimoine, Ville de Saint-Gervais-les-Bains
- Cédric Péllissier, chef de projet « missions transversales », Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Dominique Puthod, maire-adjoint de la Ville d'Annecy en charge de la Culture
- Marie Quiblier, responsable pédagogique, Le MAGASIN des horizons
- Justine Roch, coordinatrice, Le Point commun
- Monique Vuagnat, directrice du service culturel, Ville d'Annecy